



# Nouveau Contrat IPECA

14 avril 2023

## Une nouvelle protection Santé / Prévoyance sur Mesure et Modulable pour nos retraités Airbus.

Suite à l'accord Santé / Prévoyance Groupe négocié et signé par FO en février 2022, nous nous étions engagés à travailler avec l'IPECA pour proposer un contrat Santé / Prévoyance couvrant au mieux les futurs retraités.

Après plusieurs mois d'échanges, le nouveau contrat est prêt et il est proposé aux salariés concernés depuis le 1er avril 2023.

### Cette nouvelle offre est :

**Affinitaire** : cette offre est réservée exclusivement aux anciens salariés de la communauté Aéronautique, Espace et Défense.

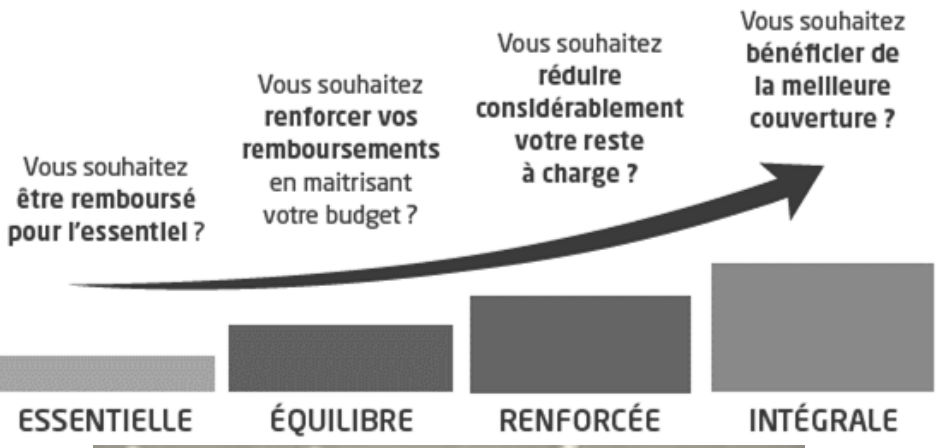
**Efficace** : 3 modules de renfort pour optimiser les remboursements mal pris en compte par la sécurité sociale avec une multitude de services utiles et des conseils de prévention.

**Économique** : des garanties adaptées à tous les budgets avec des modules complémentaires à coût modéré, pas d'avance de frais grâce au tiers payant.

**Souple** : la possibilité de faire évoluer le niveau de garantie selon vos besoins et ce sans limite d'âge.

**Modulable** : l'offre est modulable et évolutive de par les 4 niveaux de garanties pour s'adapter aux besoins ainsi que 3 modules de renfort.

**Solidaire** : aucune évolution tarifaire liée à l'âge, sans questionnaire médical et sans délai d'attente.



Le nouveau contrat **Santé** propose 4 niveaux de couverture (Essentielle, Équilibre, Renforcée et Intégrale) et 3 modules optionnels pour vous laisser être acteur de votre santé.

**CHOISISSEZ VOTRE GARANTIE PARMIS LES 4 NIVEAUX PROPOSÉS, SELON VOS BESOINS**

**Cette offre Santé répond aux différents besoins de couverture grâce à des garanties modulables et sur mesure.**

**COMPLÉTEZ VOTRE GARANTIE AVEC LES 3 MODULES DE RENFORT**

Les garanties **ESSENTIELLE**, **ÉQUILIBRE** et **RENFORCÉE** peuvent être complétées par **3 modules « renfort » optionnels et cumulables** répondant à vos besoins personnels.

Vous souhaitez un renfort sur les soins courants, les aides auditives, l'hospitalisation et les cures thermales ?

↓  
**MODULE A**

Vous souhaitez un renfort sur l'optique et le dentaire pris en charge par la Sécurité sociale ?

↓  
**MODULE B**

Vous souhaitez un renfort sur le dentaire, l'optique et les actes de médecines douces non pris en charge par la Sécurité sociale ?

↓  
**MODULE C**

## Bon à savoir :

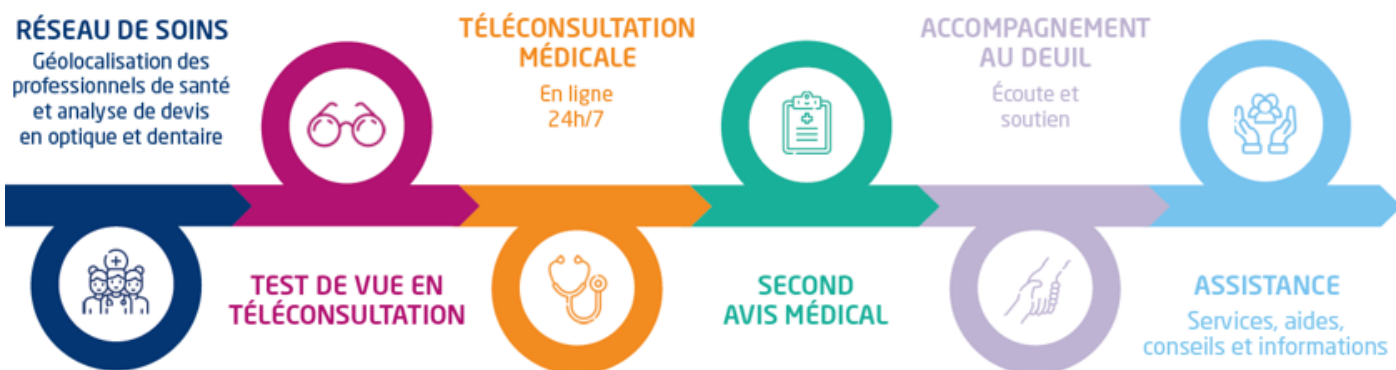
- Le niveau « Intégrale » est supérieur au nouveau contrat santé Airbus.
- Le niveau « Essentielle » est supérieur aux offres actuelles du marché pour les retraités.

## Concernant la Prévoyance, 2 modules optionnels sont proposés :

- 1) Module capital décès (accident) & frais d'obsèques (accident ou maladie)
- 2) Module hospitalisation pour le versement d'indemnités journalières


# Des services en + pour mieux vous accompagner au quotidien

L'objectif est de faciliter l'accès aux soins, renforcer la prévention, vous accompagner et vous assister dans les situations d'urgence via des services utiles et intégrés dans l'offre.



Il convient de rappeler que le taux de redistribution assuré par **IPECA** (cotisations vs. remboursements) est l'un des plus élevés du marché.

Il convient également de rappeler qu'**IPECA** est une institution à but non lucratif.

 **Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à solliciter vos représentants locaux**

 [www.ipeca.fr/affinit-air](http://www.ipeca.fr/affinit-air)



## **FO, Votre Santé, votre pouvoir d'achat**



# COTISATIONS MENSUELLES

Niveau	Age	Assuré	Conjoint*	Enfant
Essentielle	27 ans et moins	23,66 €	23,66 €	23,66 €
	28 à 54 ans	43,02 €	36,57 €	23,66 €
Équilibre	55 ans et plus	62,02 €	52,72 €	23,66 €
	27 ans et moins	40,18 €	40,18 €	40,18 €
Renforcée	28 à 54 ans	73,06 €	62,10 €	40,18 €
	55 ans et plus	105,34 €	89,54 €	40,18 €
Intégrale	27 ans et moins	60,03 €	60,03 €	60,03 €
	28 à 54 ans	109,15 €	92,78 €	60,03 €
	55 ans et plus	157,37 €	133,76 €	60,03 €
	27 ans et moins	70,38 €	70,38 €	70,38 €
	28 à 54 ans	127,97 €	108,77 €	70,38 €
	55 ans et plus	184,51 €	156,83 €	70,38 €

\*15 % de réduction pour votre conjoint, pour toute adhésion en couple.  
Tarifs applicables au 01/03/2023.



## MODULE A



6,40 €/mois

### SOINS COURANTS

#### Honoraires médicaux

#### Consultation généraliste

#### Consultation spécialiste

#### Actes techniques médicaux

#### Radiologie y compris ostéodensitométrie, échographie et imagerie médicale

#### Sage-femme

#### Honoraires paramédicaux

#### Analyses et examens en laboratoire

#### Matériel médical

#### AIDES AUDITIVES

#### Équipement Adulte

#### Équipement Enfant

#### HOSPITALISATION

#### Honoraires

#### Frais annexes

#### Frais de séjour en établissement conventionné

#### Frais de séjour en établissement non conventionné

#### Frais d'accompagnement d'un enfant de moins de 17 ans ou d'un adulte de plus de 62 ans à la date de l'admission (lit, repas)

#### Chambre particulière

#### Frais de transport

#### MATERNITÉ

#### Frais de séjour en établissement conventionné

#### Frais de séjour en établissement non conventionné

#### Chambre particulière

#### AUTRES PRESTATIONS REMBOURSÉES PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE

Cures thermales (sur présentation des justificatifs de dépenses, en complément des prestations de la Sécurité sociale et dans la limite des frais restant à charge)

+ 25 % de la BR

+ 25 % de la BR

+ 25 % de la BR

+ 25 % de la BR

+ 25 % de la BR

+ 25 % de la BR

+ 25 % de la BR

+ 25 % de la BR

+ 25 % de la BR

+ 200 € par année civile par oreille

+ 50 € par année civile par oreille

+ 25 % de la BR

+ 25 % de la BR

+ 25 % de la BR

+ 25 % de la BR

+ 5 € par jour

+ 10 € par jour

+ 25 % de la BR

+ 25 % de la BR

+ 25 % de la BR

+ 10 € par jour

+ 100 € par cure

## MODULE B



6,00 €/mois

### OPTIQUE

#### Verre simple :

#### Verre complexe :

#### Verre hyper complexe :

#### Monture

#### Lentilles de contact correctives remboursées par la Sécurité sociale en complément du remboursement de la sécurité sociale

### DENTAIRE

#### Prothèses incluant remboursement de la sécurité sociale

#### Inlay onlay

#### Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale

+ 20 € par verre

+ 25 € par verre

+ 35 € par verre

+ 10 € par monture

+ 20 € par année civile et par bénéficiaire

+ 25 % de la BR

+ 25 % de la BR dans la limite des honoraires limites de facturation (HLF) fixés

+ 25 % de la BR

+ 25 % de la BR dans la limite des honoraires limites de facturation (HLF) fixés

+ 25 % de la BR

+ 25 % de la BR

## MODULE C



4€/mois

### OPTIQUE

#### Lentilles de contact correctives non remboursées par la Sécurité sociale y compris produits d'entretien

#### Chirurgie réfractive

### DENTAIRE

#### Prothèse non remboursée par la Sécurité sociale

#### Orthodontie non remboursée par la Sécurité sociale

#### Implantologie

#### Parodontologie

#### AUTRES PRESTATIONS NON REMBOURSÉES PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE

#### Cures thermales

Médecine douce (ostéopathe, chiropracteur, étiopathe, diététicien, podologue, psychomotricien, ostéodensitométriste, acupuncteur, sophrologue)

Panier automédication (trousse de voyageur incluant trame et rinçage buccal, contraception Homme et Femme, sevrage tabagique, homéopathie)

+ 20 € par année civile et par bénéficiaire

+ 150 € par année civile et par bénéficiaire

+ 25 % de la BRR

+ 25 % de la BRR

+ 75 € par année civile et par Bénéficiaire

+ 50 € par année civile et par Bénéficiaire

+ 100 € par cure

dans la limite des frais réels sur présentation des justificatifs de dépenses

+ 25 € par année civile et par Bénéficiaire

+ 25 € par année civile et par Bénéficiaire

